

Conseil Municipal du 11 juillet 2016

Présents :

David CHAUMEIL – Jean-Yves DE MONTGOLFIER – Jean-Louis POLETTI – Sylvie GUISET
Antonio DIONISIO - Bruno DEGENETAIS - Catherine MOLARD – Claire D'AGOSTINO

Absents : Valérie BRESSAND - Philippe MARCE - Stéphanie NOSI - Jocelyne MOULIN Frédéric
SEGUIN - Bruno GIRARD –

Procurations

Jocelyne MOULIN donne procuration à Jean Louis POLETTI
Frédéric SEGUIN donne procuration à c
Bruno GIRARD donne procuration à Bruno DEGENETAIS
Valérie BRESSAND donne procuration à Jean-Yves DE MONTGOLFIER

Invité : Charlotte GALBES correspondante du Progrès (charlotte.galbes@hotmail.fr / 06 11 87 29 57)

Secrétaire de séance : David CHAUMEIL

Séance ouverte à : 20 h00

Ordre du jour :

- Convention pour recouvrement des redevances avec SAUR
- Vote de la participation de la commune au fonctionnement du RPI pour l'année 2015-2016
- Organisation des TAP pour l'année scolaire 2016-2017
- Création de poste pour l'encadrement des TAP pour l'année scolaire 2016-2017
- Modification de la quotité de service d'un agent communal
- Assainissement quartier de l'Arnaude

=====

Divers

- Syndicat des 3 Rivières Plan pluriannuel de gestion des berges
- Présentation des commissions par les élus
- Conseil Communautaire
- Agenda

- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 17.06.2016

Adopté à l'unanimité

- Convention pour recouvrement des redevances avec SAUR

Renouvellement de la convention avec la SAUR qui s'occupe du recouvrement des cotisations et consommation en eau des habitants moyennant 1,52€ par facture.

Proposition de renouvellement de cette convention pour 3ans.

Adoptés à l'unanimité.

- Vote de la participation de la commune au fonctionnement du RPI pour l'année 2015-2016

Le coût des RPI pour l'année passée est de 145.415,00€ avec un montant avancé de 34.780,00€ pour Saint Michel sur Rhône pour un montant de 80.786,00€ dû soit un complément à verser de 45.301,00€.

Le conseil doit voter sa participation au fonctionnement du RPI pour l'année 2015-2016 pour un montant de 45.301,00€.

Adoptés à l'unanimité.

- Organisation des TAP pour l'année scolaire 2016-2017

Les maitresses qui s'occupaient des TAP pour l'année 2015/2016 ne reconduisent pas leur candidature pour l'année 2016/2017.

Après diverses recherches de pistes pour une organisation des TAP l'année prochaine la proposition suivante est faite au conseil :

On conserve donc le fonctionnement horaire de cette année (45min le lundi/mardi/jeudi/vendredi) avec un complément de 2h00 par semaine pour accueillir les enfants et monter des réels projets pédagogiques.

L'animation sera menée par :

- Evelyne MARCEAU (détentrice du BAFA)
- Mireille BRUYERE
- Annie Champion

Ces TAP qui sont actuellement gratuits pour les parents auront un coût d'environ 5400€ pour l'année prochaine contre environ 6500€ l'année écoulée et au-delà de 8000€ si on envisage une solution par la SPL.

Le conseil doit voter son accord pour cette nouvelle organisation.

Adoptés à l'unanimité.

- Création de poste pour l'encadrement des TAP pour l'année scolaire 2016-2017

Pour mettre en place l'organisation ci-dessus, il est nécessaire de créer de nouveaux postes pour l'encadrement des TAP pour l'année 2016/2017.

Les postes suivants sont déjà en place :

- Evelyne MARCEAU (détentrice du BAFA)
- Mireille BRUYERE

Le nouveau poste à créer est donc le suivant :

- Annie Champion

Le conseil doit voter son accord pour la création du nouveau poste pour 5 heures par semaine sur 36 semaines annuelles soit 180H.

Adoptés à l'unanimité.

- Modification de la quotité de service d'un agent communal

En conséquence de la nouvelle organisation des TAP, Mireille BRUYERE va avoir de nouveaux horaires de travail.

Son contrat va donc devoir être réévalué en tenant compte de 180H de TAP supplémentaires

Le conseil doit voter la modification de la quotité de service.

Adoptés à l'unanimité.

- Assainissement quartier de l'Arnaude

Le projet de relier le quartier de l'Arnaude à l'assainissement collectif existe pour un investissement de l'ordre de 100.000€.

Les habitants de ce quartier étant en assainissement indépendant (fosses), ils sont tenus de se mettre aux normes.

Compte tenu de l'existence de ce projet, le conseil doit voter la possibilité pour les habitants de l'Arnaude de reporter cette mise aux normes jusqu'à la fin du mandat ou jusqu'à la mise en place de l'assainissement.

Adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h.